

01.10.2013 - 11:00 Uhr

## Media Service: Sanglier discriminatoire Conseil suisse de la presse; prise de position 49/2013

Interlaken (ots) -

Conseil suisse de la presse; prise de position 49/2013 ([http://presserat.ch/\\_49\\_2013\\_htm](http://presserat.ch/_49_2013_htm))

Thème: discrimination

Plainte admise

Résumé

Sanglier discriminatoire

Un texte satirique peut-il recourir à une métaphore animale pour répandre indirectement des préjugés avilissants envers des étrangers? Non, car pour Conseil de la presse la satire ne doit pas servir à couvrir la diffusion de propos discriminatoires.

Le Conseil de la presse approuve une plainte dirigée contre un texte satirique du journal gratuit davosien «Gipfel Zytig» qui compare implicitement le comportement des sangliers avec de certains étrangers, en écrivant: «Ils ne portent pas de foulards!», «ils n'utilisent pas de vélos, ni de scooters et de BMW volés!», «ils ne portent pas de couteaux sur eux!». Et pour finir, la chute: «Mais, on a le droit de tirer sur eux.»

Dans sa prise de position, le Conseil suisse de la presse rappelle la tradition historique des campagnes de propagande raciste recourant aux comparaisons avec des bêtes. De tout temps l'avisement de personnes d'autres ethnies, couleurs de peau, religions, sexe ou orientation sexuelle, a passé par le recours à de telles métaphores animales. La préférence allait aux rats, aux cochons, à la vermine, aux chiennes que l'on affublait des prétendues particularités collectives attribuées à ces groupes. A l'extrême, cela s'accompagnait de fantasmes d'anéantissement: les rats et la vermine peuvent être éradiqués, ou, comme dans le cas présent, les sangliers peuvent être abattus. De telles comparaisons, même dans une rubrique ouvertement satirique, contreviennent au chiffre 8 (Discrimination) de la «Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste».

Contact:

SCHWEIZER PRESSERAT  
CONSEIL SUISSE DE LA PRESSE  
CONSIGLIO SVIZZERO DELLA STAMPA  
Sekretariat/Secrétariat:  
Martin Künzi, Dr. iur., Fürsprecher  
Postfach/Case 201  
3800 Interlaken  
Telefon/Téléphone: 033 823 12 62  
Fax: 033 823 11 18  
E-Mail: [info@presserat.ch](mailto:info@presserat.ch)  
Website: <http://www.presserat.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100744734> abgerufen werden.